



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN**

- Article L5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

**DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2024-30
DU MARDI 25 JUIN 2024**

Présents : MM. Jean-Luc CANTALOUBE, Henri VIAULES, Mme Sylvie BASCOUL, M. Pierre CALVIGNAC.

Excusés : Mme Isabelle CALMET, MM. Jean-Paul CHAMAYOU, Serge BOURREL.

Objet de la décision : Développement économique – Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Réalmont – Bail de locaux à usage exclusivement professionnel avec la SCP CABINET DENTAIRE DE RÉALMONT

Depuis le 3 juin 2024, les Docteurs Marion MADRONA, Pierre-Louis PINSON et Gauthier STIVANIN ont constitué la Société Civile Professionnelle (SCP) CABINET DENTAIRE DE RÉALMONT, dont ils sont tous 3 gérants associés.

En accord entre les parties, le bail passé le 1^{er} février 2017 entre la SEP CABINET DENTAIRE et la Communauté de Communes Centre Tarn, modifié par avenant transformant les membres preneurs, est résilié.

Aussi, convient-il à présent de signer un nouveau bail professionnel de locaux à usage exclusivement professionnel avec cette structure juridique.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit bail.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE

**Communauté
de Communes
Centre Tarn**